Conforms to USDOL OSHA 29CFR 1910.1200 HAZCOM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LYSOL® POWER & FREE™ Bathroom Cleaner - Citrus Sparkle Zest (Canada)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : LYSOL® POWER & FREE™ Bathroom Cleaner - Citrus Sparkle Zest (Canada)

Distribué par :

Reckitt Benckiser LLC.
Morris Corporate Center IV
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)
Parsippany, New Jersey 07054-0225
+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc.
1680 Tech Avenue, Unit #2
Mississauga, Ontario L4W 5S9
CANADA
Telephone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Medical) : 1-800-338-6167

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Transport) : 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC
Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : **http://www.rbnainfo.com**

Utilisation du produit : Multipurpose Cleaner Consumer use

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

n° SDS : D8214211 v3.0
Formulation #: : e0027-114/8208493 v1.0
No D'IDENTIFICATION EPA : 777-126
DIN # : 02417987
UPC Code / Sizes : HDPE Bottle with Trigger and Pump Top

2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

Généralités : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Intervention : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Élimination : Non applicable.

Éléments d'une étiquette complémentaire : None.

Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
1-(2-butoxy-1-méthylethoxy)propane-2-ol	1-5	29911-28-2
Peroxyde d'hydrogène	1-5	7722-84-1
acide citrique	0.5-1.5	77-92-9

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4. Premiers soins

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peu irritant pour les yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Légèrement irritant pour la peau.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
Irritation

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Peroxyde d'hydrogène	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).** TWA: 1 ppm 8 heures. TWA: 1.4 mg/m³ 8 heures. **OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).** TWA: 1 ppm 8 heures. TWA: 1.4 mg/m³ 8 heures. **NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).** TWA: 1 ppm 10 heures. TWA: 1.4 mg/m³ 10 heures. **OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).** TWA: 1 ppm 8 heures. TWA: 1.4 mg/m³ 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Clair.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 2.1 à 3.5 [Conc. (% poids / poids): 100%]

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : coupelle fermée: >93.3°C (>199.9°F)

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1 à 1.02

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Temps d'écoulement (ISO 2431) : Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
les métaux
TO BE TRANSLATED

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Peroxyde d'hydrogène	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	805 mg/kg (70% H2O2 p/p)	-
Citric acid	DL50 Orale	Rat	3 g/kg	-
*Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria** with Hydrogen Peroxide Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	>2.06 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non classé. Nocif *

Irritation/Corrosion

11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Peroxyde d'hydrogène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	1 milligrams	-
Citric acid	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 750 Micrograms	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	0.5 Mililiters	-
*Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria** with Hydrogen Peroxide Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent	Yeux - Opacité de la cornée	Lapin	<1	-	-
	Peau - Légèrement irritant	Lapin	<1	-	-

Conclusion/Résumé

Peau : Légèrement irritant pour la peau. *

Yeux : Peu irritant pour les yeux. *

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
*Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria** with Hydrogen Peroxide Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent	peau	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Non sensibilisant pour la peau. *

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Peroxyde d'hydrogène	-	3	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

11. Données toxicologiques

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peu irritant pour les yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Légèrement irritant pour la peau.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
Irritation

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

11. Données toxicologiques

12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Peroxyde d'hydrogène	Aiguë CE50 1.2 mg/l Eau de mer	Algues - Dunaliella tertiolecta - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 5.38 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 2320 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 93 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 989.7 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus tshawytscha - Œuf	43 jours
acide citrique	Aiguë CL50 160000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Carcinus maenas - Adulte	48 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	$LogP_{ow}$	BCF	Potentiel
1-(2-butoxy-1-méthylethoxy) propane-2-ol	1.523	-	faible
Peroxyde d'hydrogène	-1.36	-	faible
acide citrique	-1.8	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de

13. Données sur l'élimination

contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN1760	Corrosive liquids, n.o. s. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)	8	III		**Quantité limitée** Oui. **Instructions de conditionnement** **Avion de passagers** Limitation de quantité: 5 L **Avion cargo** Limitation de quantité: 60 L **Dispositions particulières** IB3, T7, TP1, TP28, T1
Classification pour le TMD	UN1760	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)	8	III		Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2. 42 (Classe 8). **Limite pour explosifs et indice des quantités limitées** 5 **Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers** 5 **Dispositions particulières** 16
Classement mexicain	UN1760	LIQUIDO CORROSIVO, N.E.P. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)	8	III		**Dispositions particulières** 223, 274

14. Informations relatives au transport

Classe IMDG	UN1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)	8	III		**Programmes d'urgence ("EmS")** F-A, S-B **Dispositions particulières** 223, 274
Classe IATA-DGR	UN1760	Corrosive liquid, n.o.s. (citric acid, hydrogen peroxide)	8	III		**Passenger and Cargo Aircraft** Quantity limitation: 5 L Packaging instructions: 852 **Cargo Aircraft Only** Quantity limitation: 60 L Packaging instructions: 856 **Limited Quantities - Passenger Aircraft** Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: Y841 **Special provisions** A3

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **TSCA 8(a) PAIR**: 1-(2-butoxy-1-méthylethoxy)propane-2-ol; α-hexylcinnamaldéhyde; 1-méthyl-4-(4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde; 3-p-cuménil-2-méthylpropionaldéhyde; 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-enecarbaldéhyde; 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde

TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

15. Informations sur la réglementation

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Peroxyde d'hydrogène	1 - 2.5	Oui.	1000	106.1	1000	106.1

SARA 304 RQ : 95238.1 lb / 43238.1 kg [11309.2 gal / 42810 L]

SARA 311/312

Classification : Réactif

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
Peroxyde d'hydrogène	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
acide citrique	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE

New York : Les composants suivants sont répertoriés: Hydrogen peroxide

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).
Class E: Matières corrosives

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Éléments de l'étiquette

Mention d'avertissement: : ATTENTION

Do not mix with other chemicals such as fire extinguishing agents.

Mesures de précaution : Tenir hors de portée des enfants.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres informations : Court terme Peau Agent de blanchiment. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau avec de l'eau.

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	1
Inflammabilité		0
Risques physiques		0
Protection individuelle		B

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

Date d'édition : 11/06/2018

Date de publication précédente : 24/11/2017

16. Autres informations

Version : 3.0

Élaborée par : Reckitt Benckiser India Ltd
Plot No 48
Sector - 32
Institutional Area
Gurgaon, Haryana
India - 122001

Commentaires à l'issue de la révision : Update of SDS..

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

CSPA Product Care®

RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.